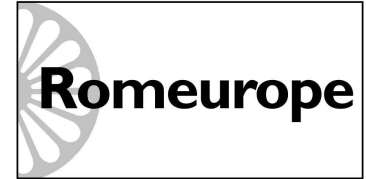


Collectif national droits de l'Homme Romeurope :

ALPIL (*Action pour l'insertion sociale par le logement*) – AMPIL (*Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement*) – ASAV (*Association pour l'accueil des voyageurs*) – ASET (*Aide à la scolarisation des enfants tsiganes*) – Association de solidarité avec les familles roumaines de Palaiseau – CIMADE (*Comité intermouvements auprès des évacués*) – CLASSES (*Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squats*) – FNASAT-Gens du voyage – Hors la Rue – LDH (*Ligue des Droits de l'Homme*) – Liens Tsiganes – MDM (*Médecins du Monde*) – MRAP (*Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples*) – Mouvement catholique des gens du voyage – PARADA – PROCOM – Rencontres tsiganes – RomActions – Réseau de soutien Roms de St Etienne – Romeurope Val-de-Marne – Une famille un toit 44 – URAVIF (*Union régionale des associations voyageurs d'Ile-de-France*) Ainsi que les Comités de soutien de Montreuil, du Nord-ouest parisien, de St Michel-sur-Orge, le Collectif Roms des associations de l'agglomération lyonnaise, le Collectif de soutien aux familles roms du Val d'Oise et des Yvelines et le Collectif des sans papiers de Melun



Paris, le 20 octobre 2008

Dominique Versini
Défenseur des enfants
104, bd Auguste Blanqui
75013 PARIS

Madame,

Nous vous prions de trouver ci-joint le rapport 2008 sur la situation des Roms migrants en France établi par le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope. Une synthèse en introduction regroupe les principaux points sur lesquels nous souhaitons vous alerter.

Originaires en majorité de Roumanie et Bulgarie, dans une moindre mesure d'ex-Yougoslavie, ils ont fui leurs pays, dans lesquels les discriminations et le racisme les maintiennent dans une plus grande précarité encore. Leur mode de vie n'est en rien assimilable à celui des Gens du voyage français, puisqu'ils sont sédentaires depuis des siècles.

Partout en France, le même constat est fait : des conditions d'existence indignes, la plupart du temps dans des squats ou des bidonvilles, conjugués à la menace permanente des expulsions, dans des conditions parfois violentes. Cette instabilité représente une mise en danger et occasionne de véritables traumatismes, particulièrement pour les enfants.

Dans les familles roms, contrairement à certains préjugés qui s'appuient sur des situations très marginales, l'enfant est l'objet de toutes les attentions. La mendicité des enfants – ou avec des enfants – est cependant une réalité souvent montrée du doigt pour accréditer l'image de parents maltraitants (souvent arrêtés sur ce motif). Il nous semble plus urgent de dénoncer les traumatismes liés à la précarité des conditions de vie, aux expulsions de terrain, aux brutalités policières, aux arrestations... Les enfants, témoins de ces exactions des forces de l'ordre, sont particulièrement touchés, quand ils ne sont pas eux-mêmes arrêtés, placés en garde à vue et dans certains cas conduits en centre de rétention.

En outre, au regard des conditions de vie de leurs familles, la plupart des enfants roms présents en France ont vocation à bénéficier de l'aide sociale à l'enfance (ASE) qui n'est subordonnée ni à la régularité du séjour, ni même à une durée minimale de résidence en France. Dans les faits, en ce qui concerne les familles roms, certains conseils généraux mobilisent ponctuellement ce dispositif pour financer des nuitées en hôtel ou apporter un soutien matériel à travers l'allocation de sommes d'argent ou de bons d'achat ; mais le volet accompagnement social et éducatif est totalement absent de la prise en charge.

La scolarisation est souhaitée par la grande majorité des familles roms, contrairement aux idées reçues, et le bilan après quelques mois de scolarisation est généralement très positif (bonne fréquentation, progrès rapides, notamment dans l'apprentissage du français, développement de liens sociaux...). Cependant, dans plusieurs communes des enfants ne sont toujours pas inscrits à l'école ou l'ont été à l'issue d'une importante mobilisation. L'inscription à l'école est en effet le départ d'un processus d'intégration dont les collectivités locales ne veulent pas. Différents arguments – tous illégaux – sont avancés par les Maires pour refuser l'inscription des enfants roms à l'école. Et les refus

de scolarisation des enfants de moins de 6 ans et de plus de 16 ans sont beaucoup plus fréquents encore. **Vos services sont intervenus cette année à deux reprises au moins et avec succès dans des cas de refus de scolarisation concernant des enfants Roms.**

La scolarisation des enfants roms est ensuite souvent chaotique du fait des conditions d'existence extrêmement précaires dans les squats et les bidonvilles, des expulsions répétées, des charges liées à la scolarité, de l'absence de ramassage scolaire...

Il faut également regretter le manque de moyens spécifiques mis à disposition par l'Éducation nationale pour l'accueil de ces enfants dont beaucoup ne sont que très peu allés à l'école dans leur pays d'origine ou en France, si ce n'est pas du tout, et maîtrisent insuffisamment le français. En effet, l'ouverture d'une classe permettant l'adaptation des élèves étrangers nouvellement arrivés n'est pas systématique et les enfants roms sont parfois directement intégrés au cursus scolaire ordinaire, au risque d'être mis en échec.

Si la politique d'immigration et ses retombées sur les conditions de vie des familles roms sont globalement mises en cause du point de vue du respect des droits de l'enfant, Romeurope revendique plus spécifiquement :

Concernant la scolarité et la formation :

1. La scolarisation de tous les enfants, sans délais, dans le respect le plus strict de l'obligation scolaire.
2. Le respect du droit des mineurs à l'instruction en dehors des âges où la scolarité est obligatoire (en maternelle et après 16 ans).
3. L'accès aux formations professionnelles financées par les régions ou le CNASEA et la mobilisation du réseau des missions locales pour ouvrir des perspectives d'insertion professionnelle aux jeunes de plus de 16 ans.
4. La mise en œuvre de moyens (CLIN, CLA, NSA... ou tout autre poste spécialement dédié) de façon systématique lors de l'affectation d'enfants maîtrisant insuffisamment le français et/ou qui n'ont pas été scolarisés dans leur pays.
5. Le développement d'une vraie politique d'accueil et d'accompagnement de ces enfants et de leurs familles au sein de l'institution scolaire : bilan des acquis systématique, développement des liens et des outils pour une meilleure compréhension réciproque entre les familles et les établissements.
6. Pour réussir à l'école, les enfants doivent pouvoir bénéficier des prestations périscolaires.
 - Des tarifs adaptés pouvant aller jusqu'à la gratuité pour la restauration scolaire en-dessous d'un certain seuil de ressources.
 - Les transports doivent être facilités surtout quand le lieu de vie est éloigné de l'établissement scolaire. Cela peut être la mise en place de transports spécifiques ou bien le bénéfice d'aides existantes.
 - Des facilités pour l'assurance scolaire.
 - Un accès facilité aux activités d'aides aux devoirs, de centres de loisirs et vacances, des activités sportives et culturelles.
7. La reconnaissance de Romeurope et de ses membres à l'échelle locale comme partenaires par l'Education nationale et les collectivités locales.

Concernant la protection de l'enfance :

1. L'arrêt des expulsions sans solution de relogement. Cette exigence s'applique en priorité aux familles avec enfants. Il est inacceptable que des nouveau-nés soient élevés dans un bidonville à la sortie de la maternité.
2. Un engagement des conseils généraux, responsables de la protection de l'enfance, par l'attribution d'aides matérielles et surtout la mise en place de mesures d'accompagnement social

dans le cadre de l'ASE. Des actions de formation des travailleurs sociaux sur la réalité, les droits et la culture des populations roms sont également à développer.

3. La suppression du délit de mendicité avec enfants et, lorsque ces situations sont constatées, la mobilisation immédiate d'un accompagnement social et d'aides matérielles dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) – un accès facilité au travail restant néanmoins la revendication principale dans une perspective d'insertion des familles à plus long terme.

Vous souhaitant bonne réception de ce rapport, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collectif Romeurope,

Didier BOTTON
FNASAT-Gens du voyage
(01-40-35-00-04)

Michel FEVRE
Romeurope Val-de-Marne
(06-08-55-28-33)

Michèle MEZARD
Médecins du Monde
(06-60-40-56-01)

